

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE JOUX-LA-VILLE

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0207

une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 100 ha et d'une puissance totale de 85,7 MWc sur le territoire de la commune de JOUX-LA-VILLE, déposée par la SAS « Grenier des essences » (société INNERGEX), **sera ouverte du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi 2 juillet 2024 (18 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, à la mairie de JOUX-LA-VILLE.

Sont désignés Monsieur André PATIGNIER, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur José JACQUEMAIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier des neuf demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX) et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi 2 juillet 2024 (18 h), à la mairie de JOUX-LA-VILLE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du jeudi 30 mai 2024 au mardi 2 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-joux-la-ville@yonne.gouv.fr

(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

- **soit par écrit** :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de JOUX-LA-VILLE (89440), 3 rue de l'Eglise,
ou

- courrier adressé à la mairie de JOUX-LA-VILLE (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de JOUX-LA-VILLE, les :**

- **jeudi 30 mai 2024, de 9 h à 12 h,**
- **samedi 8 juin 2024, de 9h à 12h,**
- **lundi 17 juin 2024, de 14 h à 17 h,**
- **mardi 2 juillet 2024 de 15 h à 18 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de JOUX-LA-VILLE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Mathieu JULIEN, responsable du projet pour la SAS « Grenier des essences » (société INNERGEX) – Etoile Part-Dieu – 190 avenue Thiers – 69006 LYON – email : mjulien@innergex.com - Tel : 06.74.28.06.71/04.26.46.03.96